

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 49 (1908), p. 33-46

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1908__49__33_0

© Société de statistique de Paris, 1908, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2 — FÉVRIER 1908

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 1908

SOMMAIRE. — Installation du nouveau président pour 1908. — Discours de M. Lucien March, président sortant. — Discours de M. Albert Delatour, président pour l'année 1908. — Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 1907. — Élection définitive de cinq membres titulaires. — Promotion dans la Légion d'honneur. — Correspondance. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication de M. Meuriot sur Buenos-Ayres au commencement du vingtième siècle. — Communication de M. Yves Guyot : L'or comme facteur économique.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Lucien MARCH, président sortant, qui se lève et prononce l'allocution suivante :

Discours de M. Lucien March, président sortant

MES CHERS CONFRÈRES,

Ce n'est point sans appréhension que j'envisageais l'an dernier les responsabilités dont vous me faisiez confiance. Ce n'est point sans regret aujourd'hui que je vais céder à mon éminent successeur la place que vos suffrages unanimes l'ont appelé à occuper.

C'est que, durant l'année écoulée, j'ai été soutenu par votre bienveillance, par les concours qui m'ont été gracieusement prêtés ; je me suis instruit sans effort, en vous écoutant ; j'ai été avec satisfaction le témoin permanent de l'activité de nos séances, de l'intérêt avec lequel elles ont été suivies, des adhésions précieuses qui assurent à notre Société des énergies nouvelles et de sérieux espoirs.

Peut-être ai-je mis trop largement à contribution la très simple mais exquise confraternité qui nous unit en faisant souvent appel aux lumières d'aimables collègues, d'anciens présidents dont l'expérience m'a été d'un grand secours. Je ne m'en excuse pas, espérant me rendre à mon tour utile en quelque manière, car, à vrai dire, comme président, je n'ai eu qu'à laisser faire.

Nos services permanents fonctionnent en effet à merveille, grâce au zèle de ceux de nos collègues qui en assument la charge.

Depuis quarante années que notre respecté secrétaire général, M. Fléchet, nous appartient, son dévouement à notre Société s'est manifesté sous bien des formes. Sans parler de ses nombreuses études parues dans notre Journal, je rappellerai l'aide qu'il a prêtée après la guerre au secrétaire général chargé de réorganiser notre service. Depuis huit ans, vos suffrages lui ont régulièrement renouvelé le mandat de préparer nos travaux et d'en assurer le compte rendu ; ce mandat, M. Fléchet s'en acquitte avec la fidélité que vous connaissez, grâce à cette verveur que nous admirons et qu'il conservera longtemps encore, nous l'espérons bien. Après mes prédécesseurs, je suis heureux de lui exprimer ma vive gratitude pour l'aide précieuse qu'il prête au président, regrettant de ne pouvoir lui donner d'autre témoignage de notre commune affection.

Voilà de nombreuses années aussi que M. Matrat gère nos finances. Plusieurs d'entre vous, messieurs, se rappellent qu'après la mort de M. Robyns, trésorier de notre Société pendant de longues années, il fallut faire appel au concours d'un de nos anciens présidents jusqu'au jour où M. Matrat put se charger de nos comptes, il y a bientôt dix ans. Depuis lors, ces comptes ont considérablement grossi, les mouvements de fonds sont devenus plus actifs ; cependant, nos intérêts sont défendus avec la même attention, le même soin minutieux. Nos remerciements sont encore ici un faible témoignage de notre affectueuse confiance en notre actif trésorier.

Enfin, nous avons eu la bonne fortune de conserver trois années de suite le même secrétaire des séances, M. Barriol. Ceux d'entre nous qui ont pris part aux discussions, dans ces trois années, ont eu le plaisir de voir leur pensée constamment traduite sous la forme claire et précise à laquelle il nous a habitués. Nous nous souviendrons du dévouement de notre distingué collègue.

Messieurs, la présidence de notre Société n'offrirait que d'agréables occasions d'activité, n'était l'obligation de signaler de temps à autre des deuils. L'année 1907 a été suffisamment meurtrière, puisqu'elle a vu disparaître huit de nos collègues : les deux doyens de nos membres parisiens, M. Bing-Bénard et M. Loua, notre vénérable secrétaire général honoraire, puis MM. Béthouart, Fournier, Rouyer, Olanesco, Bresson, Turquan. Rendons un dernier hommage à la mémoire de ces confrères regrettés.

Je rappellerai maintenant une perte matérielle qui nous a été sensible. Au début de l'année dernière, un incendie survenu chez notre imprimeur a détruit les collections en réserve de notre Journal, nous privant de documents précieux, tant par leur intérêt scientifique que pour l'histoire de notre Société et pour la commodité des travaux de ceux de nos collègues présents ou futurs qui auraient disposé de ces collections. Le préjudice moral que nous cause ce sinistre est irréparable. Nous avons droit à une indemnité : le chiffre en a été établi après un débat courtois avec la maison Berger-Levrault et C^e, débat au cours duquel votre Conseil a été heureux du concours désintéressé qui lui a été offert par un de nos collègues particulièrement compétent, M. Le Chartier.

Je passe à des événements qui ne laissent aucune amertume. Nous avons noté avec une vive satisfaction les nominations de MM. Neymarck et Paulet au grade de commandeur de la Légion d'honneur, de M. Limousin en qualité d'officier de l'Instruction publique, celle de M. Ch. Laurent comme premier président de la Cour des comptes. M. Bellom a été de nouveau couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Pour ne rien omettre, j'ajouterai qu'une collection de mémoires extraits du *Journal de la Société de statistique*, de 1898 à 1906, soumise au jugement de l'Académie des sciences, a valu à leur auteur le prix Montyon de statistique. Souffrez que l'auteur en rapporte le mérite à la Société, qui a guidé et encouragé ses travaux. La médaille d'or du legs Bourdin, que notre Société accorde tous les trois ans à l'auteur des travaux les plus importants présentés au cours de trois années, a été décernée, pour la période 1904-1906, à M. Paul Meuriot, l'un de nos collègues les plus actifs et les plus assidus. Enfin, je rappelle que MM. Bellom, Des-

roys du Roure et R.-Georges Lévy ont été élus au nombre des membres de l'Institut international de statistique.

Les mémoires et communications insérés dans notre Journal au cours de l'année 1907 ont été nombreux et importants. Pour ma part, j'ai souvent regretté que le temps trop limité dont nous disposions n'ait pas permis de discuter, avec l'ampleur qu'elles méritaient, la plupart des communications. Afin de ménager vos instants, je me bornerai à rappeler les titres et les auteurs de ces mémoires et communications.

- MM. MALZAC. — *Revision de la loi sur les pensions civiles, puis une étude complémentaire.*
MEURIOT. — *La Population et la représentation proportionnelle en Angleterre. Une nouvelle carte électorale de l'empire allemand.*
DEMONTÈS et LEVASSEUR. — *Le Peuple algérien.*
YVES GUYOT. — *La Répartition des industries aux États-Unis, en France et en Belgique.*
NEYMARCK. — *Les Émissions et remboursements d'obligations de chemins de fer.*
DE COLONJON. — *Composition et importance de la fortune de l'État en France.*
BARRAT. — *Les Forces hydrauliques de la France et la houille verte.*
LIMOUSIN. — *Statistique de la franc-maçonnerie.*
TARRY. — *Le Mouvement espérantiste.*
DESROYS DU ROURE. — *Résultats pour les contribuables parisiens du projet d'impôt sur le revenu.*
YVERNÈS. — *La Criminalité en Europe.*
G. CADOUX. — *Contribution à l'étude des salaires et du coût de la vie.*
J. BERTILLON. — *La Mort-natalité à Paris.*
SIMIAND. — *Le Salaire des ouvriers des mines de charbon en France.*
Paul DOUMER. — *Le Développement économique du Brésil.*

Nous sommes reconnaissants à ces confrères de leur activité et de l'intérêt qu'ils ont donné à nos séances.

Notre Journal a de plus reproduit la préface du dernier volume de M. Levasseur, le discours de M. de Foville sur l'*Homo medius*, le rapport de M. Arthur Fontaine sur le mouvement de la population en 1907.

M. Neymarck a rendu compte de la XI^e session de l'Institut international de statistique, M. March du XIV^e congrès d'hygiène et de démographie. M. Cheysson a bien voulu se charger du rapport relatif à l'attribution de la médaille Bourdin pour la période 1904-1906. M. Limousin nous a présenté le compte rendu financier de l'exercice 1906.

Enfin, d'autres documents rehaussent l'intérêt de notre Journal ; ce sont en particulier les notices bibliographiques de MM. Levasseur, Meuriot, Risser, Roulleau, Barriol, Dubern, March ; les chroniques de MM. Bellom, Hertel, Roulleau, Yvernès. d'autres articles complètent le volume important qui forme la quarante-huitième année du Journal.

Nous commençons en 1908 la quarante-neuvième ; l'année 1909 verra la cinquantième. Aussi, et pour faire coïncider la célébration de notre cinquantième anniversaire avec la session de l'Institut international de statistique qui se tiendra à Paris en 1909, le Conseil a-t-il décidé de commémorer l'an prochain le cinquantenaire de notre Société.

En 1885, la célébration du vingt-cinquième anniversaire a eu beaucoup d'éclat. L'activité actuelle de notre Société permet d'augurer que le cinquantenaire sera au moins aussi brillant que le jubilé. Mais nous avons besoin de nombreux concours.

Heureusement, notre effectif s'accroît, quoique trop modérément encore : en 1907, nous avons reçu vingt-deux propositions d'admission concernant MM. Juillerat,

Le Bourdais des Touches, J. Vidal, Pothemont, Servier, Dabat, Simiand, Thillaye, Tolman, abbé Annereau, Pourlier, d'Eichtal, Favre, Bourdois, Delanney, Émile Borel, Lefebvre, G. Péreire et M^{lle} Irma Dreyfus, comme membres titulaires ; MM. Nicolaï, Valarino, Goulitchambaroff, comme membres correspondants. Nous attendons beaucoup de la collaboration de ces nouveaux confrères.

Enfin, messieurs, pour achever cette revue, je vous rappellerai que vous avez appelé au Conseil deux membres nouveaux, MM. Yvernès et Huber, et que vous avez unanimement désigné pour la présidence en 1908 M. Delatour, auquel vous avez donné pour successeur, comme vice-président, M. Vassillière.

Il ne m'appartient guère de développer les raisons qui ont déterminé le choix de notre nouveau président. Si les conditions du renouvellement du bureau n'étaient point réglées par une tradition respectée, M. Delatour m'eût précédé à cette place. Depuis longtemps, en effet, il est investi de hautes fonctions dans lesquelles il a recueilli l'estime et la confiance du gouvernement et, je puis dire aussi, la respectueuse affection de ses subordonnés. Les statistiques publiées par les importants établissements qu'il dirige comptent parmi les plus exactes et les plus utiles. Il n'est point à ses débuts comme président d'assemblée d'hommes de science, ni même comme président de réunions de statisticiens, puisque, au sein de l'Institut international de statistique, ses collègues français et étrangers l'ont à diverses reprises prié de diriger leurs travaux. Ce sont là des titres, appuyés sur une vie de labeur, qu'une voix plus autorisée que la mienne mettrait en relief. Je m'arrête, heureux de lui transmettre mes pouvoirs, certain qu'ils seront en excellentes mains, et je le prie de bien vouloir occuper la place qui lui appartient. (*Applaudissements.*)

M. L. March invite M. Albert Delatour à prendre le fauteuil de la présidence. Il reprend sa place au milieu de ses collègues, qui l'accueillent avec empressement.

M. Albert DELATOUR, après avoir pris place à la présidence, prononce le discours suivant :

Discours de M. Albert Delatour, président pour l'année 1908

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Je suis certain d'être votre interprète auprès de notre président sortant en lui adressant tous nos remerciements pour la direction remarquable qu'il a imprimée à notre Société pendant l'année 1907.

Lorsqu'il aborda ce fauteuil, il y était précédé par la solide réputation scientifique que lui avaient valu ses nombreuses communications et les importants services rendus tant à la statistique générale de la France que dans le recensement professionnel. Au moment où il le quitte, nous avons à le féliciter du prix Montyon de statistique qui vient de lui être décerné par l'Académie des sciences pour l'ensemble de ses études.

Sa présidence fut des plus brillantes et l'autorité avec laquelle il présida vos séances, les substantiels résumés par lesquels il aima à les clore sont pour son successeur de précieux exemples. Ce n'est pas, je dois l'avouer, sans m'inquiéter un peu, et je sens tout le poids de la responsabilité qui va m'incomber, pendant l'année qui commence.

Certes, les responsabilités ne m'ont jamais effrayé, dans l'ordre administratif, lorsqu'il s'est agi d'une décision à prendre ou d'un acte à accomplir ; mais il n'en est pas de même aujourd'hui où j'ai la charge d'assurer, par la recherche et le groupement des compétences, le maintien de l'autorité scientifique d'une institution aussi réputée que l'est la Société de statistique de Paris, telle qu'elle nous a été léguée par toute une série de présidences, dont beaucoup sont inoubliables.

Heureusement, nous avons un conseil fortement constitué, où, par une heureuse

disposition des statuts, figurent tous vos anciens présidents ; nous avons en M. Fléchet un secrétaire général toujours actif, qui est la véritable cheville ouvrière de la Société ; un trésorier, M. Paul Matrat, qui administre au mieux notre budget, et d'admirables chroniqueurs qui assurent à notre bulletin un succès croissant. J'accepte donc, messieurs, le très grand honneur que vous avez bien voulu me faire et je m'efforcerai de ne point être inférieur à ma tâche.

En venant m'informer du vote unanime par lequel vous m'avez appelé à la présidence de votre Société, M. le Secrétaire général m'a rappelé qu'il est d'usage, pour le président entrant, de faire porter son discours sur un sujet de statistique. J'ai donc cherché sur quel sujet devait se porter mon choix pour qu'il fût digne de vous, digne de la grande Société que je suis appelé à présider, et j'ai pensé qu'au moment où les préoccupations populaires sont portées vers les pensions de retraite, vous prendriez quelque intérêt à voir passer sous vos yeux le mouvement des versements effectués à la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse*.

Vous savez que cette caisse a été créée après la révolution de 1848. L'initiative en était due à MM. Waldeck-Rousseau et Rouveure, et, le 19 février 1849, un rapport de M. Ferrouillat, embrassant l'ensemble des besoins de la prévoyance, aboutissait, fait curieux, à deux dispositifs, le premier organisant les sociétés de secours mutuels pour les secours de maladie, le second instituant une caisse d'État autonome pour faire les retraites que le comité du travail de l'Assemblée nationale n'estimait pas pouvoir être utilement assurées par les sociétés de secours mutuels.

Repris avec modifications, entre les deux délibérations, par le Gouvernement, sous forme de projets nouveaux, le dispositif relatif à la Caisse des retraites pour la vieillesse est devenu, sur le rapport de M. Benoist d'Azy, la loi du 18 juin 1850, tandis que le dispositif applicable aux sociétés de secours mutuels devenait la loi organique du 15 juillet 1850.

Dans la première partie de son existence, celle qui s'étend de 1850 à 1884, le rôle de la Caisse des retraites se trouva borné tout d'abord à une partie seulement des opérations des caisses d'assurances en cas de vie, puisque, d'une part, le Trésor se chargeait du service des rentes viagères et que, d'autre part, la Caisse, devant lui payer en rentes perpétuelles les capitaux constitutifs de ces rentes viagères, était nécessairement obligée d'affecter ses ressources à l'achat de ces rentes perpétuelles, ce qui lui enlevait toute liberté d'emploi. La recherche de placements plus productifs lui était donc interdite et l'inconvénient était d'autant plus grave que le changement du taux de capitalisation, étant du domaine du législateur, ne suivait, en fait, que de très loin l'abaissement du loyer de l'argent.

Les lois des 30 janvier 1884 et 20 juillet 1886 modifièrent cette situation. La Caisse des retraites fut chargée désormais du service des rentes viagères ; le cercle de ses placements fut largement agrandi, notamment par l'adjonction des prêts aux départements et aux communes ; enfin elle put mettre son taux de capitalisation en harmonie avec les mouvements du revenu de son portefeuille, la loi ayant confié au Gouvernement le soin de fixer annuellement ce taux de capitalisation, sur la proposition même de la commission supérieure.

La Caisse des retraites est ainsi devenue, sous le nom de Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, qui lui a été donné par la loi de 1886, une institution comparable à une immense compagnie d'assurances sur la vie ; elle fonctionne sans subvention de l'État et rembourse à la Caisse des dépôts et consignations le montant des frais de gestion.

Obligé d'être bref, je me bornerai à étudier aujourd'hui les résultats statistiques du nouveau régime, d'après les rapports présentés par la commission supérieure de la Caisse des retraites de 1884 à 1906.

Quelques chiffres donneront tout d'abord une idée du développement de l'institution, afin de permettre de se rendre compte de l'importance des données statistiques.

Le nombre des versements annuels de toute nature a été :

En 1884, de . . .	597 438	En 1900, de . . .	2 797 004
En 1894, de . . .	1 041 720	En 1906, de . . .	4 247 344

L'importance des sommes versées a été :

En 1884, de . . .	37 736 710 ^f	En 1900, de . . .	55 745 298 ^f
En 1894, de . . .	31 045 337 (*)	En 1906, de . . .	88 753 182

(*) Le maximum des dépôts avait été réduit successivement de 4 000 francs à 500 francs.

Les réserves mathématiques atteignaient :

En 1884. . .	546 292 860 ^f	En 1900. . .	904 469 711 ^f
En 1894. . .	766 140 993	En 1906. . .	1 263 995 423

J'écarterai toutefois, dans tout l'exposé qui va suivre, les versements faits à la Caisse des retraites par les compagnies d'assurances ou les industriels, pour l'allocation de rentes d'accidents du travail, dans les conditions de l'article 28 de la loi du 9 avril 1898 : ils se sont élevés, en 1906, à 6 212 versements pour 19 953 279 francs, ce qui fait que le nombre des versements effectués exclusivement sous le régime de la loi de 1886 ressort seulement, en 1906, à 4 241 132 pour 68 799 902 francs.

Ces versements se distinguent :

1° En versements *individuels* ou *directs* effectués spontanément par des déposants isolés ;

2° En versements *collectifs* ou *par intermédiaires*, faits périodiquement par mandataires verbaux agissant dans l'intérêt de plusieurs personnes et ayant principalement pour origine soit des retenues sur le salaire de divers agents ou ouvriers d'entreprises particulières et d'administrations publiques, soit des libéralités accordées par les sociétés de secours mutuels à leurs membres participants, par les départements, les villes, les communes et divers chefs d'industrie à leurs agents, employés ou ouvriers, soit encore des transferts de fonds effectués par la Caisse nationale d'épargne ou les caisses d'épargne particulières pour le compte de leurs déposants.

Je commence par la statistique des versements individuels.

I. — Les *versements individuels* n'ont malheureusement pas l'importance qu'ils devraient avoir. J'ai bien essayé de les provoquer par une propagande active, mais sans grand succès. Une affiche me semblait de nature à éveiller l'intérêt des petits employés, des ouvriers aisés. Elle est ainsi conçue : « En versant 1 franc par semaine depuis l'âge de vingt ans, on obtient, au taux actuel de 3 1/2 %, une retraite de 586 francs à soixante ans. » Je l'ai fait apposer d'abord dans tous les bureaux de poste et de perception de six départements, puis dans les bureaux de poste et dans les perceptions de tous les chefs-lieux de canton des autres départements : elle n'a pas donné les résultats que j'en attendais.

Pour l'année 1884, le nombre des versements individuels était de 19 514 ; en 1894, ils atteignaient 29 308 ; en 1906, 65 106 ; je passe sur la période intermédiaire de 1894 à 1906, un certain nombre de livrets d'écolier ayant été tout d'abord portés dans cette catégorie pendant quelques années avant de donner lieu, comme c'est le cas depuis 1901, à des versements collectifs.

Le montant annuel des sommes versées a beaucoup varié, mais en sens contraire. En 1884, il était de 23 269 982 francs ; en 1894, il n'était plus que de 6 649 401 francs, et il n'est encore en 1906, malgré l'augmentation du nombre des versements, que de 8 695 218 francs. La quotité moyenne des sommes versées, qui était de 1 192 francs en 1884, n'est plus ainsi que de 227 francs en 1894 et de 134 francs en 1906.

Cet abaissement vient non seulement de ce que de nouvelles catégories de déposants moins aisés sont arrivées à la prévoyance, mais surtout de ce que des réductions successives du maximum des versements annuels sont venues restreindre de plus en plus le nombre des déposants qui se servaient de la Caisse des retraites comme un moyen de placement destiné à leur procurer des revenus supérieurs au taux courant de la rente sur l'État.

Nos statistiques ne nous renseignent pas toutefois, antérieurement à 1890, sur le nombre des déposants qui ont effectué dans l'année le versement maximum : en 1893 leur nombre était de 9 758; en 1900, de 13 117; en 1906, de 12 518, soit respectivement 48 %, 34 %, 32 % du nombre total des déposants directs. La proportion du nombre des versements maxima s'est ainsi réduite; par contre, la proportion des sommes reste encore considérable :

En 1893, 9 758 000 ^f sont ainsi versés par sommes de 1 000 ^f sur . . .	12 099 421 ^f	soit 80 %
En 1900, 6 558 500 sont versés par sommes de 500 ^f représentant le		
nouveau maximum sur.	8 235 968	soit 80 %
En 1906, 6 259 000 versés par 500 ^f sur.	8 695 218	soit 72 %

Outre les déposants qui ont effectué des versements maxima, il y a eu :

En 1893, 10 464 autres déposants directs pour.	2 431 421 ^f
En 1900, 24 962 — —	1 677 468
En 1906, 27 078 — —	2 436 218

soit une quotité moyenne de versement de :

224 ^f en 1893
67 en 1900
90 en 1906

Le nombre des déposants directs a été ainsi, en 1906, de 39 596 (12 518 + 27 078). Ce n'est pas à dire toutefois qu'ils soient seuls à avoir effectué librement des versements, car beaucoup de déposants, qui versent à titre collectif en vertu de règlements patronaux ou autres, opèrent aussi des versements spontanés pour augmenter leur pension, mais ils les effectuent généralement par leurs intermédiaires habituels, de telle sorte que ces versements supplémentaires se trouvent confondus dans les versements collectifs. Cela veut dire seulement qu'il n'y a que 39 596 déposants autres que ceux qui appartiennent à des collectivités industrielles ou mutualistes.

Les sommes versées se partagent presque également entre le capital aliéné et le capital réservé. Cependant, les sommes versées à capital aliéné dominent un peu; mais pour le nombre des versements il en est tout autrement. Le nombre de versements à capital réservé, qui était de 6 706 en 1884 pour 10 242 275 francs, a atteint 12 798 en 1894 pour 2 542 040 francs et 40 177 en 1906 pour 3 964 000 francs. Ces versements, abandonnés par la classe aisée depuis qu'ils ne permettent plus la transformation en rentes immédiates d'importants capitaux, trouvent peu à peu une clientèle nouvelle, hostile par tradition familiale aux placements dits à fonds perdus et qui allie ainsi aux avantages de la retraite une partie de ceux de l'assurance en cas de décès.

Quoi qu'il en soit, le nombre des déposants individuels est ainsi très limité et ce ne sont point eux qui ont donné à la Caisse nationale des retraites son développement : il est dû à l'effort patronal des industriels ou de l'État d'une part, et, d'autre part, au progrès des sociétés de secours mutuels pour qui précisément la Caisse avait été créée.

II. *Versements collectifs.* — Les industriels, les sociétés de secours mutuels et l'État procèdent par versements collectifs, et ceux-ci ont pris ainsi, dans les dernières années, une importance considérable.

En 1884, les sommes versées collectivement n'atteignaient pas 15 millions (14 466 728 francs) alors que les versements individuels atteignaient 23 269 982 francs; mais, tandis que ces derniers n'étaient qu'au nombre de 19 514, les versements collectifs étaient déjà au nombre de 577 924; c'étaient les masses profondes du peuple qui commençaient leur accession à la prévoyance, et leur marche a été signalée chaque année par de nouveaux progrès.

Les versements collectifs se partageaient alors en un nombre à peu près égal de versements à capital aliéné (304 717) et de versements à capital réservé (273 207). Toutefois, les sommes versées sous ce dernier régime étaient deux fois et demie plus fortes qu'à capital aliéné (10 433 520 francs contre 4 033 208 francs): près de la moitié provenait des sociétés de secours mutuels qui, bien qu'autorisées par le décret du 26 avril 1856 à placer à la Caisse des retraites à capital aliéné la portion du fonds de retraite fournie par elles, l'ont versée à peu près exclusivement à capital réservé; presque tout le surplus provenait de versements effectués par les compagnies de chemins de fer.

En 1894, le nombre des versements collectifs dépassait le million (1 012 412) pour 24 395 936 francs, avec une proportion un peu plus grande des versements à capital réservé (542 892 en nombre, pour 18 791 669 en francs). D'où venaient ces nouveaux clients de la Caisse des retraites? Les sommes versées pour les ouvriers de l'industrie et des chemins de fer, qui étaient déjà de 7 094 898 francs en 1884, ne sont encore qu'à 11 352 885 francs; mais celles des sociétés de secours mutuels ont doublé (10 348 578 francs contre 5 022 530 francs); une troisième catégorie de versements reste à peu près stationnaire, ce sont ceux de l'État-patron, pour les ouvriers qu'il emploie (cantonniers, ouvriers des manufactures, employés des administrations publiques, auxquels je joins par analogie ceux des départements et des communes): ces versements figurent en 1894 pour 2 683 012 francs au lieu de 2 349 480 francs en 1884.

Cette même année 1894 allait amener une nouvelle et importante clientèle: celle des ouvriers mineurs, qui ont été astreints par la loi du 29 juin 1894, ainsi que les exploitants des mines, à des versements obligatoires, soit à la Caisse nationale des retraites, soit à des caisses syndicales ou patronales. Si, pour mesurer l'importance des versements qui ont été effectués à la suite de cette loi, on prend l'année 1896, c'est-à-dire celle qui a suivi l'application de la loi d'obligation, on voit qu'ils ont été au nombre de 756 524, effectués au nom de 187 238 personnes pour une somme de 5 261 091 francs; sur ce nombre, il y a eu 169 093 versements à capital réservé pour 710 088 francs, au profit d'ouvriers qui ont demandé ce régime, conformément à l'article 2 de la loi, pour le prélèvement effectué sur leur salaire. Disons tout de suite que, dix ans après, en 1906, les versements relatifs aux ouvriers mineurs ont été au nombre de 1 168 161 et qu'ils ont été effectués au nom de 283 808 personnes pour une somme de 9 182 389 francs.

Si, reprenant notre examen du mouvement des versements collectifs, nous arrivons maintenant à l'année 1900, nous trouvons que le nombre de ces versements atteint alors 2 739 921 pour une somme de 42 288 956 francs. Les sommes versées pour les ouvriers de l'industrie figurent dans ce chiffre pour 23 780 996 francs, somme qui présente une augmentation notable sur celle de 1884, alors même qu'on en défalquerait 7 210 246 francs applicables aux ouvriers mineurs; les versements des sociétés de secours mutuels sont restés à peu près stationnaires avec tendance même à la décroissance; il y a lieu d'ajouter les attributions de suppléments de rentes faites par l'État à diverses catégories de prévoyants, qui ont atteint 1 454 241 francs; mais la plus grande augmentation proportionnelle est pour les versements de l'État-patron qui atteignent 7 724 200 francs, triplant ainsi en six ans.

Sur l'ensemble de ces versements collectifs, 1 547 702 sont à capital aliéné et 1 191 319 à capital réservé; mais il ne faudrait pas en conclure que les préférences de la clientèle de la Caisse nationale se sont portées sur le régime de l'aliénation, car, si on défalque de ces deux nombres les versements des ouvriers mineurs (745 212 contre 203 136), on reconnaît au contraire que le mouvement de progres-

sion des versements à capital réservé, déjà visible en 1894, s'est encore accentué. Quant aux sommes, elles sont de 19 405 033 francs à capital aliéné et de 22 883 922 francs à capital réservé.

En 1906, qui est la dernière année dont nous ayons les chiffres définitifs — ceux de 1907 ne devant être publiés qu'en juin, — le nombre des versements collectifs a atteint 4 176 026 pour une somme de 60 104 684 francs, soit une augmentation de 52 % en nombre et de 42 % en sommes, en six ans seulement.

Il y a lieu évidemment d'en défalquer les 367 574 subventions portées aux livrets individuels des mutualistes pour une somme d'environ 1 million ; mais il n'en reste pas moins une progression énorme qui doit solliciter l'attention.

Les sommes versées au profit des ouvriers de l'industrie ont été de 33 725 023 francs, en augmentation de 10 millions sur celles de 1900 ; celles des sociétés de secours mutuels ont été de 13 570 508 francs, reprenant leur mouvement d'ascension, à la suite tant des majorations qui leur sont accordées par l'arrêté du Ministre de l'intérieur en date du 3 septembre 1903, que de la tendance de plus en plus accusée des mutualistes à s'adresser au livret individuel ; les versements de l'État pour suppléments de rentes se sont élevés à 3 282 656 francs ; enfin les versements de l'État pour ses propres ouvriers et employés ont crû de près de 2 millions.

Les versements à capital aliéné sont dans l'ensemble au nombre de 2 072 663 pour 28 559 384 francs ; ceux à capital réservé sont au nombre de 2 103 363 pour 31 545 300 francs. Ces derniers représentent, par rapport à 1900, une augmentation de 77 % en nombre et de 38 % en sommes, alors que les versements à capital aliéné présentent une beaucoup moindre augmentation dans leur nombre (34 %) mais un peu plus grande dans leur somme (47 %).

III. — Nous avons indiqué le nombre des versements. A combien de déposants s'appliquent-t-ils ?

Le nombre des déposants individuels, étant peu considérable, a été relevé depuis 1890 et contrôlé rigoureusement ; il était de 21 417 en 1890, de 20 963 en 1894, de 38 079 en 1900 et il a atteint 39 596 en 1906.

Mais les déposants collectifs, étant extrêmement nombreux, ne pourraient être dénombrés exactement sans un travail considérable qu'une administration qui fait fructifier les dépôts des petits prévoyants a le devoir d'éviter pour ne pas augmenter ses frais. Leur nombre n'est donc déterminé que d'une manière approximative, par l'application, au nombre des versements effectués dans l'année, d'un certain coefficient de périodicité variable pour chaque collectivité, suivant que cette collectivité fait ses versements trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Il y a tout lieu de penser toutefois que les résultats donnés par ce procédé sont très voisins de la vérité ; les voici :

En 1890, le nombre des comptes de déposants ou de leurs conjoints, alimentés dans l'année par des versements, n'est que de 259 087 ; il est de 361 763 en 1894 ; de 883 216 en 1900 ; de 1 280 422 en 1906.

Les différents groupes d'individus qui figurent dans ces nombres se sont développés dans des proportions diverses :

Les ouvriers de l'industrie étaient, en 1890, de 137 893 ; en 1894, de 228 397 ; en 1900, de 496 362 ; en 1906, de 628 002. Dans ces chiffres, les ouvriers de chemins de fer figurent pour 94 839 en 1890, 166 128 en 1894, 185 608 en 1900, 237 478 en 1906.

Les employés et ouvriers de l'État sont 112 851 en 1890, 119 346 en 1894, 215 437 en 1906.

Les mutualistes, y compris les adhérents des caisses scolaires, sont 8 343 en 1890, 14 002 en 1894, 154 724 en 1900, 433 145 en 1906.

IV. — Jetons maintenant un coup d'œil sur les retraites en cours qui résultent des versements, tant individuels que collectifs.

Assurément la grande progression qui a été constatée dans les versements collec-

tifs durant les dix dernières années ne réagira complètement sur les émissions de titres que dans un grand nombre d'années; mais, dès maintenant, en 1906, les rentes viagères en cours atteignent 38 651 790 francs (non compris celles de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail).

En 1890, le nombre des retraités était de.	166 937	pour	31 722 687 ^f .
En 1894 — — —	189 530	—	33 216 088
En 1900 — — —	241 318	—	35 167 402
En 1906 — — —	287 834	—	38 615 790

On remarquera que le nombre des retraités augmente beaucoup plus rapidement que la somme des rentes viagères en cours, et ainsi se réduit dans une proportion considérable la moyenne des rentes qui, de 190 francs en 1890, descend successivement à 175 francs en 1894, 147 francs en 1900 et 134 francs en 1906. Cette réduction de la moyenne des rentes tient à la fois à la diminution des versements des classes aisées par l'effet du double abaissement du maximum de versement annuel et du maximum de rente, et à l'augmentation considérable des versements émanant des petits déposants qui n'affectent à leurs retraites que des sommes peu élevées. La proportion du nombre des rentes viagères de 600 francs et au-dessus s'est ainsi réduite de plus de moitié depuis 1890, tandis que la proportion du nombre des rentes inférieures à 50 francs s'est élevée par contre de 34 % à 47,5 % du total en 1906. Le nombre des rentes supérieures à 600 francs émises dans toute l'année 1906 n'a été ainsi que de 549, tandis que celui des rentes inférieures à 50 francs a atteint 19 558.

V. — Bien d'autres renseignements peuvent être tirés des statistiques de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, par exemple les modifications qui se produisent quant aux âges auxquels on commence à effectuer des versements, quant à l'état civil des déposants ou leurs professions, quant à l'âge de jouissance des rentes émises, sans parler de la mortalité. Mais l'heure avance et je me ferais un scrupule d'empiéter sur le temps qui doit être réservé aux communications de M. Paul Meuriot et de M. Yves Guyot.

Je ne dirai plus qu'un mot relativement aux remboursements effectués au décès des rentiers qui avaient fait des versements à capital réservé. Ces remboursements sont chaque année très importants : dès 1884, ils atteignaient 7 560 940 francs; en 1894, 14 060 914 francs; en 1900, 16 903 294 francs, et ils arrivent, dans l'année 1906, à la somme de 17 322 288 francs payée à 13 229 groupes d'avants droit. Mais ce sont les petits capitaux qui dominent maintenant, et tandis qu'en 1884 la moyenne des sommes remboursées atteignait 1 799 francs et, en 1894, 1 833 francs, elle se réduit en 1900 à 1 594 francs, en 1906 à 1 309 francs, et le mouvement s'accroît encore à mesure qu'on s'éloignera des époques où la Caisse des retraites sous le régime du maximum de versements annuels de 4 000 francs, en vigueur de 1864 à 1886, recevait de nombreux versements faits à titre de placement lorsque le taux de la rente sur l'État donnait un revenu inférieur. En 1906, le montant des capitaux remboursés supérieurs à 5 000 francs a encore atteint 5 432 311 francs, mais les capitaux inférieurs à ce chiffre ont atteint 11 889 976 francs, alors qu'en 1884 il n'y avait guère qu'un écart d'un tiers entre les remboursements des deux groupes.

Si, pour étudier le mouvement des remboursements effectués à la clientèle des petits, qui seule nous intéresse en ce moment et qui nous reste fidèle malgré l'abaissement du maximum et du taux d'intérêt, nous écartons les remboursements au-dessus de 5 000 francs, nous observons que le nombre des autres remboursements a été :

En 1884, de.	3 843	pour	4 302 006 ^f
En 1894, de.	7 013	—	8 028 531
En 1900, de.	9 864	—	10 396 217
En 1906, de.	12 591	—	11 889 976

Ce qui fait ressortir la moyenne des sommes inférieures à 5 000 francs ainsi remboursées à :

1 119 ^f en 1884	1 054 ^f en 1900
1 145 en 1894	944 en 1906

Voici comment se sont répartis, en 1906, ces remboursements :

De 1 ^f à 99 ^f .	} 1 596 remboursements de capitaux versés par des	hommes pour .	54 625 ^f	
		1 157	—	femmes pour .
De 100 ^f à 499 ^f .	} 1 712	hommes pour .	445 310	
		1 231	—	femmes pour .
De 500 ^f à 999 ^f .	} 1 785	hommes pour .	1 352 171	
		531	—	femmes pour .
De 1 000 ^f à 4 999 ^f .	} 3 765	hommes pour .	7 572 754	
		814	—	femmes pour .

On se rend compte de l'aide précieuse qu'apportent ces capitaux au moment du décès du chef de famille : le remboursement des capitaux vient ainsi corriger ce que l'assurance d'une retraite a parfois d'un peu égoïste et, dans notre pays où l'assurance en cas de décès n'est pas populaire, cette combinaison de rentes à capital réservé, un peu décriée par certains, rend de très réels services.

VI. — J'ai fini. J'ai voulu seulement vous donner ce soir un rapide aperçu des intéressantes données statistiques que vous pouvez trouver dans le *Rapport annuel de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse*.

Le développement de cette institution est d'autant plus remarquable qu'il importe d'observer qu'elle fonctionne sans aucune intervention de l'État et sans aucune subvention. Si elle a pu maintenir le taux de 3,5 % — exactement 3,54621 % — parce que la capitalisation est trimestrielle — elle le doit à ses placements, qu'elle a pu effectuer librement dans les seules limites fixées par la loi.

Son portefeuille atteint, aux cours du 31 décembre 1906, 1 370 802 400^f 29.

Il est composé de la manière suivante :

Rentes 3 %	400 864 365 ^f 33
Rentes 3 % amortissables	310 368 712 50
Obligations du Trésor public à court terme	6 206 500 00
Obligations du Trésor public amortissables	55 714 500 00
Obligations de chemins de fer	17 213 831 00
Obligations } départementales et communales	558 373 032 90
Obligations } coloniales	22 061 458 56
	<hr/>
	1 370 802 400 ^f 29

Telle est la composition du portefeuille de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Il est de nature à donner toute sécurité et il n'y a pas à craindre que la Caisse nationale puisse avoir à faire appel, en fait, à la garantie de l'État qui lui a été accordée par la loi du 20 juillet 1886. La Caisse nationale des retraites pour la vieillesse fait donc honneur à notre pays et justifie pleinement les espérances qu'elle qu'elle avait fait naître. (*Applaudissements*.)

Conformément à l'ordre du jour, M. le PRÉSIDENT met aux voix le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président annonce qu'il a reçu des lettres de MM. Mercet, Schelle et Barriol, qui n'ont pu assister à la séance. M. le Secrétaire général ajoute que M. Yvernès lui a également transmis l'expression de ses regrets et lit un mot de M. Levasseur qui ne veut pas laisser passer la première séance de l'année sans exprimer ses vœux

pour la bonne continuation des travaux de la société, en même temps que ses regrets de ne pouvoir assister à l'installation du nouveau président.

Conformément aux statuts, cinq membres titulaires présentés à la dernière séance sont élus à l'unanimité, savoir : M^{lle} Irma DREYFUS, publiciste, membre de la Société d'économie politique ; MM. Émile BOREL, professeur à la Faculté des sciences ; E. GUILMARD, docteur en droit ; G. LEFEBVRE, actuaire ; Gustave PEREIRE, administrateur des chemins de fer du Nord-Espagne.

M. le PRÉSIDENT a le plaisir d'annoncer à la Société la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur de notre collègue M. Risler, maire du 7^e arrondissement.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait part d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique du 23 décembre dernier informant la Société qu'en ce qui concerne le prochain congrès des sociétés savantes, l'intention de l'administration n'est pas de borner les communications qui pourraient lui être faites aux seuls sujets d'études signalés dans le programme, à la condition toutefois que leur inscription à l'ordre du jour soit subordonnée à l'approbation du comité d'admission.

M. le Secrétaire général rappelle à ce propos que le congrès des sociétés savantes s'ouvrira le 21 avril prochain à la Sorbonne. Il se tient à la disposition des membres de la Société qui désireraient des cartes d'entrée. Puis il donne lecture de la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance (voir cette liste p. 72). Il attire spécialement l'attention de la Société sur une étude de M. Neymark : *Situation financière de la France*, qui renferme, pour une longue suite d'années et pour les principaux pays, des graphiques comparatifs sur les mouvements des rentes sur l'État, des budgets, des valeurs mobilières, etc. Ce travail sera d'ailleurs l'objet d'une communication ultérieure. A citer encore : de M. Cadoux : *Londres, Paris, Berlin*, étude économique ou statistique des principaux objets de la gestion municipale (éclairage, transports, etc.), et de M. Barriol : *Théorie et pratique des opérations financières*. M. Huber veut bien se charger de faire pour le Bulletin un compte rendu de ce dernier volume.

M. H. Tarry dépose sur le bureau le premier numéro du Bulletin de l'*Internacia ofico por traduki*, office qui a pour objet de traduire en esperanto (moderne ou ancien) tous ouvrages littéraires, scientifiques ou artistiques, à l'exclusion des publications courantes.

La parole est ensuite donnée à M. MEURIOT pour sa communication sur *Buenos-Ayres au commencement du vingtième siècle*, qui commence à être publiée *in extenso* dans le présent numéro, page 56.

M. Meuriot observe d'abord que Buenos-Ayres doit à sa situation géographique de recevoir presque en entier le flot d'immigration européenne qui se répartit ensuite sur le territoire de la République Argentine. Aussi la population de la capitale se développe-t-elle plus rapidement que celle de l'État, à l'inverse de ce qu'on peut observer au Brésil. Les statistiques démographiques de Buenos-Ayres ne remontent pas au delà de 1850 ; le dernier recensement en 1904 fournit une population de 950 000 habitants ; M. Albert Martinez, directeur général de la statistique municipale, évalue la population actuelle à 1 130 000 habitants, soit environ 19 % de la population actuelle de la République ; c'est à peu près la proportion observée entre le Danemark et sa capitale.

La densité de la population, 50 habitants par hectare, est comparable à celle de New-York ; dans les quartiers les plus peuplés elle est encore loin des chiffres constatés dans les villes européennes, à Paris en particulier.

La population de la ville comprend 45 % d'étrangers ; l'élément national s'accroît, malgré l'immigration étrangère, par l'afflux des Argentins venant de l'intérieur du pays pour s'installer dans la métropole. Les immigrants européens sont surtout Italiens et Espagnols. Dans la population totale, l'élément féminin prédomine : on compte 134 femmes pour 100 hommes, mais ce rapport a tendance à diminuer. Au point de vue de l'âge, on relève, comme dans toutes les grandes villes, une proportion élevée d'adultes. En ce qui concerne l'état civil, on observe la prédominance

des célibataires, comme il est naturel dans une population comprenant beaucoup d'immigrés, mais les mariages deviennent plus fréquents et la proportion des mariés s'accroît. La natalité est plus élevée dans la population immigrée que dans la population argentine.

La proportion des illettrés, stationnaire parmi les immigrés, tend à décroître parmi les Argentins. Au point de vue professionnel, les étrangers l'emportent sur les nationaux argentins : sur 400 000 individus de plus de quatorze ans exerçant une profession, plus de la moitié sont des étrangers ; ces derniers détiennent 7 400 établissements industriels sur 8 400 recensés dans la ville ; sur 520 millions de piastres engagés dans des entreprises diverses, 70 millions à peine ont été fournis par des Argentins ; le commerce de la banque est tout entier exercé par des étrangers. Même pour la propriété foncière, la prédominance échappe aux Argentins : 8 % d'entre eux seulement sont propriétaires fonciers, pour l'ensemble de Buenos-Ayres, par rapport à la population totale. Cette proportion s'élève à 11 % pour les étrangers en général et même à 15,6 et 15 % en particulier pour les Suisses et les Français. La colonie française occupe d'ailleurs une situation importante à Buenos-Ayres, sinon par le nombre, du moins par son activité et son influence ; il est désirable que cette influence continue à s'accroître dans cette ville, qui est sans conteste la grande métropole latine de l'Amérique du Sud.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Meuriot de sa communication.

La parole est ensuite donnée, conformément à l'ordre du jour, à M. YVES GUYOT pour sa communication : *L'or dans le monde*.

M. YVES GUYOT se propose d'étudier le rôle de l'or dans le monde comme facteur économique, à l'aide des renseignements contenus dans diverses publications, principalement à l'aide du *Rapport annuel de l'administration des monnaies et médailles*, publié d'abord par M. de Foville et continué par M. Arnauné.

La production de l'or pendant les 414 années postérieures à la découverte de l'Amérique, 1493-1906, est évaluée en poids à 18 161 900 kilos, en valeur à 62 554 millions de francs, le kilogramme d'or étant compté pour sa valeur légale de 3 444^f 44. Ces 414 années ont été partagées en trois périodes fort inégales : 1493-1850, la valeur de l'or produit est de 16 368 millions de francs ; 1851-1875, 16 448 millions ; 1876-1906, 29 738 millions ; ainsi la production des trente dernières années n'est inférieure que d'un dixième à celle des quatre siècles précédents (exactement 383 ans). La production de l'or a d'ailleurs augmenté dans des proportions énormes, de 1876 à 1906, et continue à croître ; celle de 1906 a dépassé 2 milliards, sur lesquels le Transvaal a fourni 717 millions, les États-Unis 503, l'Australie 428 et les autres pays 473. Parmi ces derniers, cinq seulement ont fourni une production supérieure à 50 millions : Russie, 108 ; Mexique, 78 ; Canada, 60 ; Indes anglaises, 54 ; Rhodésie, 52.

La consommation de l'or dans les pays producteurs ne peut être évaluée avec certitude ; on n'a aucun renseignement pour l'Australie ; pour les États-Unis, le directeur de la monnaie de Washington évalue le stock monétaire à 750 millions, soit 5 % environ de la production totale de 1851 à 1906. Pour l'Afrique du Sud, les renseignements font défaut, mais il est très probable qu'elle n'a travaillé que pour l'exportation.

Le stock d'or dans les banques ou en circulation dans les divers pays en 1906 est évalué par la direction des monnaies de Washington à 33 700 millions de francs, soit à peu près à la moitié de la valeur totale produite dans le monde depuis quatre siècles. L'autre moitié a été consommée par les usages industriels, perdue ou enfouie dans des trésors.

En 1906 dix pays avaient un stock d'or supérieur à 100 millions de dollars ; États-Unis, 1 420 ; France, 1 032 ; Allemagne, 917 ; Russie, 855 ; Angleterre, 459 ; Autriche-Hongrie, 307 ; Inde, 277 ; Italie, 189 ; Australie, 144 ; République Argentine, 100.

Les mouvements de l'or dans le commerce international sont d'une évaluation difficile. M. de Foville a signalé des causes d'erreur importantes. D'après l'annuaire des

monnaies, sur les 16 milliards de francs d'or produits de 1897 à 1906, l'Angleterre en aurait gardé pour 1 567 millions de francs, soit moins de 10 %; pendant la même période, la différence entre le total des importations et celui des exportations anglaises a été de 1 676 millions; ce déficit lui laisse cependant des excédents d'importation d'or. De 1897 à 1906, l'excédent des exportations de marchandises des États-Unis dans le Royaume-Uni a été de 20 milliards de francs environ; les importations d'or venant du Royaume-Uni aux États-Unis n'ont dépassé les exportations d'or que de 550 millions de francs; cet exemple montre le rôle presque insignifiant de l'or pour le règlement des affaires internationales. Les instruments de crédit se perfectionnent; au lieu de transporter du métal, on échange du papier ou des écritures: les opérations des *clearing houses* en Angleterre ont dépassé 300 milliards de francs en 1907 et plus de 800 milliards de francs à New-York en 1906. L'or ne sert plus que d'appoint; la facilité et la sécurité des transports resserre le change autour du *gold point*.

Cependant, l'or reste indispensable comme appoint, surtout quand la circulation des billets de banque est mal organisée. Les États-Unis en fournissent la preuve: tous les ans en septembre, les besoins de la récolte nécessitent un déplacement de plus de 150 millions de dollars d'or, qui entraîne une crise monétaire dont les effets se font sentir sur le marché de Londres. Les banques nationales doivent remplacer l'or expédié vers l'ouest par des titres du Trésor, pour maintenir la réserve légale de 25 %. Au lieu d'être gagés sur des obligations de la dette fédérale suivant le *bond system*, les billets de banque devraient avoir pour garantie une réserve métallique et un portefeuille commercial suivant le *banking system*.

En résumé, si, d'une part, on n'a pas à redouter une si grande abondance d'or que le prix en serait avili et que, selon les partisans de la théorie quantitative, il ferait monter le prix de toutes choses, d'autre part on n'a pas non plus à en redouter la disette, à cause des perfectionnements de l'exploitation des mines d'or, de la disparition des habitudes de thésaurisation. Il est probable que l'or aura à l'avenir dans les transactions un rôle moindre que celui qu'il joue actuellement.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Yves Guyot de sa communication qui paraît devoir donner lieu à une intéressante discussion, laquelle, vu l'heure tardive, est remise à une séance ultérieure.

Le Secrétaire général,
E. FLÉCHEY.

Le Président,
Albert DELATOUR.
